

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 18 février 2026 à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 6 février 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°1 : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présente

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme BUSSIERE Laurence	Par M. RAULT Serge
M. CINIERI Dino	Par M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	Par M. THOMAS Luc
Mme MICHEL Cécile	Par Mme ROBIN Christine
Mme PICARD Patricia	Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents/excusés

Mme CEDRIN Michèle
M. CESA Johann
M. GEOURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe	Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Département de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme PUBLIÉ Martine	Par M. MARION Philippe

Étaient absents/excusés

Mme CALACIURA Stéphanie	Département de la Loire
M. CORRIERAS Paul	Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents/excusés

M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BAJU Stéphanie (suppléante
de Mme DEFAY Anne-Marie) Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme CHETOT Chantal (suppléante
de Mme FAVRE-BAC Lisa) Commune de Pélussin
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. WETTA Patrick Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents/excusés

M. MARILLIER Emmanuel Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Était représenté

M. GEOURJON André Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents/excusés

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier

M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine
M. MATHOULIN Julien

Commune de Saint-Régis-du-Coin
Commune de Jonzieux

Était représenté

M. ROYET Philippe

Par Mme BRUNON Martine

Étaient absents/excusés

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient absents/excusés

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel

Commune de Saint-Romain-en-Gal
Commune de Trèves

Étaient représentées

Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. CHARMET Michel
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. ABEILLON Thibald

Était absente/excusée

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-1D_DeI_Bur_Pdt-DE

Accusé certifié exécutoire

3

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. GUERIN Gérard

Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents/excusés

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. LACROIX Norbert

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. NUNEZ Dominique

Était absent/excusé

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme DREVET Leslie

Par M. ALAMERCERY Yves

Étaient absents/excusés

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie
M. NUNEZ Dominique

Commune de Saint-Chamond
Le Grand Lyon-Givors
Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par Mme DEHAN Nathalie
Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents/excusés

M. CHAMPANHET Bernard
M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune d'Annonay
Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS
M. Stéphane COUSIN
Mme Hélène FRACHON
M. Marc RIVORY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc
CNPf Auvergne-Rhône-Alpes
La Terrasse-sur-Dorlay
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Carole MABILON,
Marie MOTTOT et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Ainsi, le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 10 décembre 2025.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Président le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Président doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Par ailleurs, la délibération du 1^{er} mars 2023 prévoit l'application de la règle de fongibilité des crédits entre chapitres, qui fait l'objet d'une décision du Président qui doit en rendre compte devant le comité syndical suivant.

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 9 janvier au 6 février 2026.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution , l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<i>Voir tableau ci-dessous</i>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	Contrat d'assurance statutaire avec GROUPAMA
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>

Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

Liste des décisions prises par le Président dans le domaine des marchés publics pour la période du 9 janvier au 6 février 2026

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Lieu d'implantation</u>	<u>Montant</u>
Inventaire avifaune dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité du Pilat	Ligue de protection des oiseaux	Lyon (69)	10 590 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 18 février 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 18 février 2026 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 6 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°2 : Approbation du compte financier unique 2025

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présente

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par Mme MOUSEGHIAN Aline

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. RAULT Serge

M. CINIERI Dino

Par M. COMTE Brice

M. MANDON Emmanuel

Par M. THOMAS Luc

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Mme PICARD Patricia

Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents/excusés

Mme CEDRIN Michèle

M. CESA Johann

M. GEURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe

Département du Rhône

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme PUBLIÉ Martine

Par M. MARION Philippe

Étaient absents/excusés

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme SEMACHE Nadia

Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents/excusés

M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BAJU Stéphanie (suppléante
de Mme DEFAY Anne-Marie) Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme CHETOT Chantal (suppléante
de Mme FAVRE-BAC Lisa) Commune de Pélussin

Étaient représentés

Mme RICHARD Béatrice Par Mme BAJU Stéphanie
M. WETTA Patrick Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents/excusés

M. MARILLIER Emmanuel Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Était représenté

M. GEOURJON André Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents/excusés

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier

M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine
M. MATHOULIN Julien

Commune de Saint-Régis-du-Coin
Commune de Jonzieux

Était représenté

M. ROYET Philippe

Par Mme BRUNON Martine

Étaient absents/excusés

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient absents/excusés

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel

Commune de Saint-Romain-en-Gal
Commune de Trèves

Étaient représentées

Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. CHARMET Michel
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. ABEILLON Thibald

Était absente/excusée

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. GUERIN Gérard

Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents/excusés

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. LACROIX Norbert

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. NUNEZ Dominique

Était absent/excusé

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme DREVET Leslie

Par M. ALAMERCERY Yves

Étaient absents/excusés

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie
M. NUNEZ Dominique

Commune de Saint-Chamond
Le Grand Lyon-Givors
Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par Mme DEHAN Nathalie
Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents/excusés

M. CHAMPANHET Bernard
M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune d'Annonay
Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS
M. Stéphane COUSIN
Mme Hélène FRACHON
M. Marc RIVORY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc
CNPf Auvergne-Rhône-Alpes
La Terrasse-sur-Dorlay
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Carole MABILON,
Marie MOTTOT et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.



Objet : Approbation du compte financier unique 2025

Il est fait présentation du compte financier unique 2025 du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Le résultat de l'exercice 2025 et le résultat de l'exécution du budget se présentent comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	4 974 552,50 €	3 234 667,83 €
Dépenses	4 974 552,50 €	3 158 266,50 €
Résultat de l'exercice		76 401,33 €
Résultat reporté (exercice N-1)		935 816,53 €
Résultat cumulé		1 012 217,86 €

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	1 950 141,93 €	398 157,47 €
Dépenses	1 950 141,93 €	483 411,44 €
Résultat de l'exercice		- 85 253,97 €
Résultat reporté (exercice N-1)		- 27 109,06 €
Résultat cumulé		- 112 363,03 €

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 899 854,83 €.

Après cette présentation, le Président se retire et confie à Luc THOMAS, Vice-président en charge des finances, la présidence de la séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte financier unique 2025 tel que présenté ci-dessus.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 18 février 2026,

Le 1^{er} vice-président,

Luc THOMAS



ARRETE ET SIGNATURES

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT - Budget Parc du Pilat

Présentation

Présenté par le Président,
A Pélussin, le 18/02/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Pélussin, le 18/02/2026

Les membres du Comité syndical,

Votes

Nombre de membres en exercice : 88 pour 113 voix

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 66

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 06/02/2026

Signataire

Luc THOMAS, Président de séance

Martine MAZOYER, Secrétaire de séance

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 18 février 2026 à 18h30
Date d'envoi de la convocation : le 6 février 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88
Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°3 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présente

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme BUSSIERE Laurence	Par M. RAULT Serge
M. CINIERI Dino	Par M. ZILLIOX Charles
M. MANDON Emmanuel	Par M. THOMAS Luc
Mme MICHEL Cécile	Par Mme ROBIN Christine
Mme PICARD Patricia	Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents/excusés

Mme CEDRIN Michèle
M. CESA Johann
M. GEURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe	Département du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Département de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme PUBLIÉ Martine	Par M. MARION Philippe

Étaient absents/excusés

Mme CALACIURA Stéphanie	Département de la Loire
M. CORRIERAS Paul	Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents/excusés

M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BAJU Stéphanie (suppléante
de Mme DEFAY Anne-Marie) Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme CHETOT Chantal (suppléante
de Mme FAVRE-BAC Lisa) Commune de Pélussin
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. WETTA Patrick Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents/excusés

M. MARILLIER Emmanuel Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Était représenté

M. GEOURJON André Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents/excusés

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier

M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine
M. MATHOULIN Julien

Commune de Saint-Régis-du-Coin
Commune de Jonzieux

Était représenté

M. ROYET Philippe

Par Mme BRUNON Martine

Étaient absents/excusés

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient absents/excusés

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel

Commune de Saint-Romain-en-Gal
Commune de Trèves

Étaient représentées

Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. CHARMET Michel
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. ABEILLON Thibald

Était absente/excusée

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-3D_Affect_resul-DE

Accusé certifié exécutoire

3

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. GUERIN Gérard

Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents/excusés

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. LACROIX Norbert

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. NUNEZ Dominique

Était absent/excusé

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme DREVET Leslie

Par M. ALAMERCERY Yves

Étaient absents/excusés

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie
M. NUNEZ Dominique

Commune de Saint-Chamond
Le Grand Lyon-Givors
Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par Mme DEHAN Nathalie
Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents/excusés

M. CHAMPANHET Bernard
M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune d'Annonay
Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS
M. Stéphane COUSIN
Mme Hélène FRACHON
M. Marc RIVORY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc
CNPf Auvergne-Rhône-Alpes
La Terrasse-sur-Dorlay
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Carole MABILON,
Marie MOTTOT et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Pour faire suite au vote du compte financier unique, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Pour rappel, le compte financier unique présente les résultats suivants :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	4 974 552,50 €	3 234 667,83 €
Dépenses	4 974 552,50 €	3 158 266,50 €
Résultat de l'exercice		76 401,33 €
Résultat reporté (exercice N-1)		935 816,53 €
Résultat cumulé		1 012 217,86 €

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	1 950 141,93 €	398 157,47 €
Dépenses	1 950 141,93 €	483 411,44 €
Résultat de l'exercice		- 85 253,97 €
Résultat reporté (exercice N-1)		- 27 109,06 €
Résultat cumulé		- 112 363,03 €

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 899 854,83 €.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

La somme de **1 012 217,86 €** sera affectée en totalité à la section de fonctionnement (R002).

Il est précisé que la somme du résultat de clôture en investissement et des restes à réaliser comportant un solde d'exécution positif, seront reportés dans le budget primitif en section d'investissement.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 18 février 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-3D_Affect_resul-DE

Accusé certifié exécutoire

6

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-3D_Affect_resul-DE

Accusé certifié exécutoire

7

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 18 février 2026 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 6 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°4 : Budget primitif pour l'exercice 2026

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présente

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par Mme MOUSEGHIAN Aline

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. RAULT Serge

M. CINIERI Dino

Par M. ZILLIOX Charles

M. MANDON Emmanuel

Par M. THOMAS Luc

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Mme PICARD Patricia

Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents/excusés

Mme CEDRIN Michèle

M. CESA Johann

M. GEOURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe

Département du Rhône

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme PUBLIÉ Martine

Par M. MARION Philippe

Étaient absents/excusés

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme SEMACHE Nadia

Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents/excusés

M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BAJU Stéphanie (suppléante
de Mme DEFAY Anne-Marie) Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme CHETOT Chantal (suppléante
de Mme FAVRE-BAC Lisa) Commune de Pélussin
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. WETTA Patrick Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents/excusés

M. MARILLIER Emmanuel Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Était représenté

M. GEOURJON André Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents/excusés

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier

M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine
M. MATHOULIN Julien

Commune de Saint-Régis-du-Coin
Commune de Jonzieux

Était représenté

M. ROYET Philippe

Par Mme BRUNON Martine

Étaient absents/excusés

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient absents/excusés

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel

Commune de Saint-Romain-en-Gal
Commune de Trèves

Étaient représentées

Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. CHARMET Michel
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. ABEILLON Thibald

Était absente/excusée

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. GUERIN Gérard

Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents/excusés

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. LACROIX Norbert

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. NUNEZ Dominique

Était absent/excusé

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme DREVET Leslie

Par M. ALAMERCERY Yves

Étaient absents/excusés

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie
M. NUNEZ Dominique

Commune de Saint-Chamond
Le Grand Lyon-Givors
Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par Mme DEHAN Nathalie
Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents/excusés

M. CHAMPANHET Bernard
M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune d'Annonay
Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS
M. Stéphane COUSIN
Mme Hélène FRACHON
M. Marc RIVORY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc
CNPf Auvergne-Rhône-Alpes
La Terrasse-sur-Dorlay
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Carole MABILON,
Marie MOTTOT et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Budget primitif pour l'exercice 2026

Lors de la séance du Comité syndical du 14 janvier dernier, il a été procédé au débat d'orientations budgétaires.

Le projet de budget primitif 2026 présenté est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Comité syndical du 14 janvier 2026.

Le budget primitif reprend les résultats du compte financier unique 2025.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire : le volet statutaire du budget du Parc et le volet « programmes ».

Ce second volet est constitué au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires et de l'engagement réel des projets. Il sera détaillé ci-après.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PARTIE STATUTAIRE

Les recettes statutaires :

Participations des membres du Syndicat mixte :

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte. La participation de base est de 0,60 € par habitant. La clé de répartition est identique à celle des statuts précédents.

Le détail des participations prévisionnelles attendues figure dans le tableau ci-dessous.

Membres du Syndicat mixte	<i>Année 2025</i>
Région Auvergne Rhône-Alpes	979 693
Département de la Loire	175 932
Département du Rhône	79 260
Villes-Portes	20 515
Communes rurales	38 279
Intercommunalités (y compris Villes Portes)	307 698
TOTAL	1 601 377

La participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se maintient. Les participations du bloc communal (villes-portes, communes rurales et intercommunalités) sont calculées en fonction de l'évolution annuelle de la population. Rappelons que depuis 2024, la participation des communes classées est passée de 0,30 à 0,60 €/habitant.

Pour tenir compte des difficultés financières pour la 2^e année consécutive, les participations des deux Départements sont à la baisse pour l'exercice 2026, à hauteur de 4€/habitant au lieu de 6€/habitant prévus dans les statuts.

Le tableau, ci-dessous, présente, **en recettes**, le budget statutaire 2026 en comparaison avec celui voté pour l'exercice 2025.

LIBELLÉ	BP statutaire 2025	BP statutaire 2026
R002 – EXCÉDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	935 817	1 012 218
CHAPITRE 13 – ATTÉNUATION DES CHARGES	50 000	50 000
CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	12 000	15 000
CHAPITRE 74 – SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 922 440,58	1 824 793,71
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	28 500	35 000
CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT SUBVENTION	110 000,00	110 000,00
TOTAL	3 058 757,11	3 047 011,57

La somme de 1 012 217,86 € a été affectée sur l'excédent du budget statutaire. Une large partie de cette somme soit 851 214,57 € servira pour un virement à la section d'investissement. Pour mémoire, lors du vote du budget primitif 2025, la somme de 858 712,83 € avait fait l'objet d'un virement de la section de fonctionnement à l'investissement.

Les atténuations de charge sur les salaires correspondent aux sommes versées par :

- L'organisme d'assurance statutaire pour permettre le remboursement de salaire des agents en congé de maladie ordinaire.
- L'Agence de Services et de Paiement et le Département de la Loire dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » pour les agents de l'équipe d'entretien de la nature notamment,

À la date d'élaboration du budget primitif, il reste encore beaucoup d'incertitudes sur la pérennité des contrats aidés en 2026. Les contrats en cours se terminent en avril et juin 2026.

Le Syndicat mixte travaille actuellement sur une recherche de solutions pour continuer l'entretien des sentiers de randonnée, sans ces contrats aidés, si le dispositif n'était pas pérennisé.

En 2026, il est envisagé de solliciter des financements auprès de la Région et de l'Europe (programme LEADER). Le Parc recherche aussi d'autres aides à l'emploi possibles.

Pour 2027 et après, une réflexion sur le modèle économique des sentiers de randonnée est en cours. L'objectif est de pouvoir faire des propositions aux nouveaux élus au dernier trimestre 2026.

Pour la 4^e année consécutive, la participation de l'État est de 130 000 €. Le gouvernement a demandé aux DREAL de baisser leurs dépenses mais le choix a été fait de maintenir à un même niveau la dotation aux Parcs.

Les autres recettes proviennent :

- de l'Europe dans le cadre du programme LEADER permettant ainsi de financer une partie des salaires des agents qui assurent l'animation et la gestion de ce programme,
- de différents financeurs qui contribuent au financement de postes statutaires ayant pour mission d'animer des programmes pilotés par le Syndicat mixte du Parc,
- d'autres produits de gestion courante tels que des loyers, des remboursements d'assurance et de repas de l'équipe d'entretien de la nature lorsqu'elle agit auprès des communes ou de frais divers,
- de la vente de documentation et de remboursements de frais d'affranchissement et de photocopies réalisées par les structures hébergées à la Maison du Parc notamment.

La somme de 110 000 € est prévue pour l'amortissement des subventions reçues. Elle a été estimée au plus juste.

Le tableau joint en annexe présente les recettes de fonctionnement du budget primitif.

Le budget primitif total 2026 en recettes de fonctionnement statutaire s'élève à **3 047 011,57 €**.

Les dépenses statutaires :

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement du budget primitif statutaire 2026 en comparaison avec le budget primitif statutaire 2025.

Compte	LIBELLÉ	BP statutaire 2025	BP statutaire 2026
023	Virement investissement	858 712,83	851 214,57
CHAPITRE 011	CHARGES GÉNÉRALES (dont autofinancement des programmes)	411 832,28 (dont 338 500 pour le statutaire et 73 332 € pour autofinancement des programmes)	408 450 (dont 340 000 pour le statutaire et 68 450 € pour autofinancement des programmes)
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL (dont autofinancement des programmes)	1 400 000	1 400 000 (dont 1 350 000 € pour le statutaire et 50 000 € pour autofinancement)
CHAPITRE 65 -	AUTRES CHARGES GESTION	169 750	169 750
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	3 462	2 597
CHAPITRE 042		215 000	215 000

	AMORTISSEMENT		
	TOTAL	3 058 757,11	3 047 011,57

Aussi, sur les 1 012 217,86 € d'excédent de fonctionnement capitalisé qui apparaissent en recettes, il est proposé de faire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 851 214,57 €. Le reste est affecté en fonctionnement pour autofinancer de nouvelles actions sur notre programme d'actions. Cela permettra également d'équilibrer notre budget et notamment de compenser la somme plus importante dédiée aux amortissements des biens.

Les charges à caractère général comprennent une enveloppe de 340 000 €. En effet, le montant réalisé en 2025 est de 331 265 €. Aussi, la somme de 340 000 € reste raisonnable et permet de prévoir une éventuelle hausse des charges à caractère général qui resterait en-dessous des 3 %.

À cela s'ajoute, l'autofinancement pour le programme d'actions pour la somme de 68 450 euros, un montant légèrement inférieur à 2025 mais qui montre le souhait du Parc de conserver des capacités financières pour agir et mener des actions.

Cet autofinancement servira notamment pour les projets suivants : études préalables à l'élaboration d'une stratégie de gestion sur les Crêts du Pilat, les actions d'animation autour de la plantation de haies, les dossiers sur l'adaptation au changement climatique, etc. D'autres actions pourraient voir le jour en cours d'année en fonction de la capacité du Parc à trouver de nouveaux financements.

Cette somme pourrait aussi venir en compensation de financements non obtenus pour certains projets du programme d'actions.

Le passage à la M57 ne permet plus de prévoir une ligne « dépenses imprévues ». Ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond, fixé par l'assemblée délibérante, au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 1 400 000 € dont 1 350 000 € de charges de personnel et 50 000 € d'autofinancement.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, le Syndicat mixte du Parc souhaite faire des efforts pour contenir au mieux sa masse salariale.

Plusieurs facteurs explicatifs justifient du montant prévu pour la masse salariale statutaire en 2026 :

- départ de la directrice du Parc à la fin février. Son remplacement n'interviendra qu'à la faveur de l'élection de la nouvelle présidence et donc vraisemblablement pas avant septembre
- Non-renouvellement du contrat de la chargée de mission architecture au-delà du 31 janvier. Faute de nouveaux financements trouvés, la majeure partie du poste aurait dû être pris sur des fonds propres.
- l'impact du GVT (Glissement vieillesse technicité), en raison de la progression dans la carrière des agents : avancement d'échelons et de grades a été pris en compte dans le calcul.
- La poursuite de la hausse de la cotisation CNRACL sur les charges « employeur »

Une part de la masse salariale statutaire sert aussi pour autofinancer des postes de pilotage et d'animation de projet menés sur le programme d'actions.

Ainsi, les 50 000 € d'autofinancement prévus servent pour plusieurs dossiers listés dans le tableau des nouveaux programmes d'actions.

Par ailleurs, dans le cas, évoqué plus haut, où il y n'aurait plus de mesure d'aide à l'emploi pour les agents d'entretien de la nature, le Parc s'appuierait sur des contrats de droit public. Les charges étant plus importantes que pour un contrat aidé, il est nécessaire de prévoir un peu de marge de manœuvre pour les financer.

Concernant les **subventions**, celle versée au Comité des œuvres sociales (CGOS) se maintient à hauteur de 2 000 € et il est proposé de reconduire une subvention de 500 € pour l'association des Amis du Parc dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Syndicat mixte du Parc et l'association.

Concernant l'Office de Tourisme, la subvention versée par le Syndicat mixte du Parc est calculée sur une base identique à celle des années antérieures. Le montant prévu s'élève à 101 700 €.

Le remboursement des intérêts d'**emprunts** diminue. Le seul emprunt en cours pour l'année 2025 est celui contracté pour les travaux à la Maison du Parc (13^e année de remboursement sur les 15 contractées). Le montant s'élève à 2 597 € pour 2026.

Le montant affecté à l'amortissement des biens et immobilisations reste conséquent, à savoir 215 000 €. Le Syndicat mixte du Parc est dans l'obligation d'amortir et depuis quelques années, les financeurs privilégient le soutien à l'investissement. La somme de 215 000 € a été estimée au plus juste, avec l'appui du service de gestion comptable (ex-trésorerie).

Le tableau joint en annexe présente les dépenses de fonctionnement du budget primitif pour la partie statutaire.

Le budget primitif total 2024 en dépenses de fonctionnement statutaire s'élève à **3 047 011,57 €**.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PARTIE PROGRAMMES

Les crédits inscrits dans la partie programmes correspondent aux actions reportées de l'année précédente. Les crédits ont été annulés, s'agissant du fonctionnement, mais sont réinscrits à hauteur des sommes réellement engagées en dépenses ou restant à percevoir en recettes. Pour plus de clarté, la colonne « reports » dans le document préparatoire joint « BP_2026 » précisent ces actions déjà votées et réinscrites.

Aussi une somme de **871 935,76 € est réinscrite sur le budget programmes en 2026 (dont il faut déduire 53 000 € réinscrits sur la partie statutaire, car finançant des postes statutaires).**

Les **nouvelles actions** inscrites au budget 2026 représentent un montant total de **523 376,40 € (dont il faut déduire 40 416,71 € inscrits dans les recettes statutaires car finançant des postes statutaires).**

L'autofinancement pour ces actions est inscrit dans le budget statutaire. Il est à noter que dans l'autofinancement total prévu sur les nouvelles actions 2026, une très grande partie est composée par de la masse salariale statutaire et donc déjà comptabilisée dans les charges de personnel.

Le budget programmes s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 301 895,45 €**.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – PARTIE STATUTAIRE

Le tableau ci-dessous présente les **recettes d'investissement** inscrites au budget primitif 2026 en les comparant avec le budget statutaire 2025 :

Compte	LIBELLÉ	BP 2025	BP 2026
001	Excédent investissement	0,00	0,00
	Virement de la section de fonctionnement	858 712,83	851 214,57
	CHAPITRE 10 – DOTATIONS (FCTVA)	17 796,96	20 024,73
	CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENT	215 000,00	215 000,00
	TOTAL	1 091 509,79	1 086 239,30

Les recettes relevant du Chapitre 10 sont issues du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les dépenses effectuées en 2024 (N-2). Pour l'année 2026, il s'élève à 20 024,73 € (montant certain car déjà notifié par la Préfecture) et correspond aux dépenses suivantes :

- Le schéma directeur des énergies renouvelables
- Les études sur l'assistance à maîtrise d'usage et d'ouvrage de la Maison du Parc
- Les créations pour l'année anniversaire des 50 ans du Parc
- L'observatoire territorial de la forêt
- Les plantations de haies
- L'achat de matériel informatique et de panneaux et matériels pour les sentiers de randonnée
- La première tranche de travaux de réfection des équipements dans le jardin de la Maison du Parc.

Les recettes proviennent également de l'amortissement pour un montant de 215 000 €. Conformément aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes, elles ont été évaluées au plus juste. Elles pourront être revues à la hausse en cours d'année, via une décision modificative budgétaire, pour tenir compte de la règle d'amortissement au prorata temporis.

Le virement de la section de fonctionnement est affiché sur le budget statutaire, car il correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé et à ce que le Syndicat mixte du Parc a pu dégager de par sa gestion saine du budget. Ces fonds servent ensuite pour autofinancer des actions.

Le budget total en recettes d'investissement statutaires s'élève à **1 086 239,30 €**.

Le tableau ci-dessous présente les **dépenses d'investissement statutaires** inscrites au budget primitif 2026 en les comparant avec le budget primitif 2025.

LIBELLÉ	BP 2025	BP 2026
---------	---------	---------

CHAPITRE 040 – AMORTISSEMENT	110 000	110 000
CHAPITRE 16 – EMPRUNTS	22 717	22 717
CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 470,90	112 424,73
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 609,06	127 500,00
CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	775 712,83	713 597,57
TOTAL	1 091 509,79	1 086 239,30

En 2026, sont envisagés au titre des dépenses d'investissement :

- la poursuite du renouvellement du matériel informatique, à hauteur de 10 000 € maximum
- une somme a été provisionnée pour d'éventuels travaux de réparation payables en section d'investissement et d'achat de matériel pris sur le budget statutaire
- A partir des 851 214,57 € de recettes correspondant au virement de la section de fonctionnement, il est proposé que 154 617 € soient répartis entre les chapitres 20 et 21 pour autofinancer de nouvelles actions et notamment des études et l'achat de véhicules ou autres opérations prévues au chapitre 21. Les 696 597 € restants seront affectés sur le chapitre 23, en provision pour les futurs travaux de la Maison du Parc.
- le remboursement du capital de l'emprunt pour les travaux de la Maison du Parc
- La différence de 105 000 € entre dépenses et recettes d'amortissement est aussi affectée entre les chapitres 20 et 21 pour autofinancer des actions.
- l'autofinancement et la taxe sur la valeur ajoutée sur les programmes suivants :
 - L'étude sur les franges urbaines du Pilat
 - Les travaux de plantations de haies sur les exploitations agricoles
 - La création d'une nouvelle muséographie pour la Maison du Châtelet à Bourg-Argental – tranche 1
 - Le réaménagement de l'aire d'accueil de la tourbière de Gimel
 - Le diagnostic préalable à travaux sur les tourbières du Pilat

La TVA est inscrite en dépense d'investissement, puisqu'elle sera à régler au moment de la réalisation de l'opération mais sera ensuite, en partie, récupérée, via le fonds de compensation de la TVA versée en année N+2.

Le tableau joint en **annexe** présente les dépenses d'investissement statutaires.

Le budget primitif total en dépenses d'investissement statutaires s'élève à **1 086 239,30 €**.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT – PARTIE PROGRAMMES

Les crédits affectés en investissement correspondent aux restes à réaliser soit 194 759,02 € en dépenses et 671 135,34 € en recettes.

En dépenses, les actions qui n'avaient pas été engagées sur le plan comptable, n'ont pas pu être intégrées dans la colonne « Reports ». Aussi, les sommes nécessaires à la réalisation de ces actions ont été réinscrites au budget primitif 2026 dans la colonne « Programmes ».

De nouvelles opérations sont inscrites pour 186 876,46 €. L'autofinancement pour ces actions est prévu dans le budget statutaire.

Le reste a été réparti dans la colonne « Programmes » entre les chapitres 20, 21 et 23 et servira à financer de nouvelles actions sur le programme d'actions.

Les dépenses du budget programmes reprennent aussi le déficit d'investissement d'un montant de 112 363,03 €, qui s'explique par le décalage dans le temps, entre réalisation des actions, paiement et encaissement des subventions.

Le budget programmes (nouvelles actions + reports) en investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **858 011,80 €**.

Pour faire suite à l'approbation du compte financier unique 2025 et à la décision d'affectation du résultat par délibérations séparées, il est proposé l'approbation du Budget primitif d'un montant de **4 348 907,02** euros en fonctionnement et de **1 944 251,10** euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 18 février 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

ARRETE ET SIGNATURES

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT - Budget Parc du Pilat

Présentation

Présenté par le Président,
A Pélussin, le 18/02/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Pélussin, le 18/02/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 88
Nombre de membres présents : 45
Nombre de suffrages exprimés : 66
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation :

Signataire

MAZOYER Martine, Secrétaire de séance

ZILLIOX Charles, Président de séance



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pélussin, le

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 18 février 2026 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 6 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°5 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présente

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par Mme MOUSEGHIAN Aline

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. RAULT Serge

M. CINIERI Dino

Par M. ZILLIOX Charles

M. MANDON Emmanuel

Par M. THOMAS Luc

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Mme PICARD Patricia

Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents/excusés

Mme CEDRIN Michèle

M. CESA Johann

M. GEOURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe

Département du Rhône

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme PUBLIÉ Martine

Par M. MARION Philippe

Étaient absents/excusés

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme SEMACHE Nadia

Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents/excusés

M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BAJU Stéphanie (suppléante
de Mme DEFAY Anne-Marie) Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme CHETOT Chantal (suppléante
de Mme FAVRE-BAC Lisa) Commune de Pélussin
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. WETTA Patrick Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents/excusés

M. MARILLIER Emmanuel Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Était représenté

M. GEOURJON André Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents/excusés

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier

M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine
M. MATHOULIN Julien

Commune de Saint-Régis-du-Coin
Commune de Jonzieux

Était représenté

M. ROYET Philippe

Par Mme BRUNON Martine

Étaient absents/excusés

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient absents/excusés

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel

Commune de Saint-Romain-en-Gal
Commune de Trèves

Étaient représentées

Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. CHARMET Michel
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. ABEILLON Thibald

Était absente/excusée

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-5D_Ctr_proj_pay-DE

Accusé certifié exécutoire

3

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. GUERIN Gérard

Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents/excusés

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Était présent

M. COMTE Brice

M. LACROIX Norbert

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. NUNEZ Dominique

Était absent/excusé

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme DREVET Leslie

Par M. ALAMERCERY Yves

Étaient absents/excusés

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie
M. NUNEZ Dominique

Commune de Saint-Chamond
Le Grand Lyon-Givors
Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par Mme DEHAN Nathalie
Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents/excusés

M. CHAMPANHET Bernard
M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune d'Annonay
Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS
M. Stéphane COUSIN
Mme Hélène FRACHON
M. Marc RIVORY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc
CNPF Auvergne-Rhône-Alpes
La Terrasse-sur-Dorlay
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Carole MABILON,
Marie MOTTOT et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Pour rappel, le comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

Le 12 mars 2025, le comité syndical avait validé la création d'un emploi non permanent de chargé de mission Urbanisme et paysage, dans le cadre d'un accroissement d'activité pour une durée maximale d'un an.

Le contrat a démarré le 2 juin 2025 et prendra fin au 1^{er} juin 2026. Il est proposé de créer un poste non permanent via un contrat de projet.

Selon l'article L.332-24 du code général de la fonction publique, les collectivités et leurs groupements peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé de recruter sur un contrat de projet un/une chargé.e de mission Urbanisme et paysage pour mener à bien les projets suivants :

- Élaborer et piloter un dossier de coopération sur l'urbanisme et le paysage avec le Parc naturel régional du Livradois-Forez, dans le cadre du programme LEADER Loire
- Pilotage et suivi de l'étude sur les franges urbaines

Le contrat à durée déterminée ainsi conclu avec l'agent prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, ou si après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée.

Ce poste relèverait de la catégorie A. La rémunération de l'agent serait calculée par référence à un indice brut du grade d'attaché territorial, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent pourrait bénéficier du régime indemnitaire en vigueur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, dans les conditions précitées.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 18 février 2026,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-5D_Ctr_proj_pay-DE

Accusé certifié exécutoire 6

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 18 février 2026 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 6 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°6 : Recours à des emplois non permanents pour accroissement d'activité – équipe d'entretien de la nature

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présente

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par Mme MOUSEGHIAN Aline

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. RAULT Serge

M. CINIERI Dino

Par M. ZILLIOX Charles

M. MANDON Emmanuel

Par M. THOMAS Luc

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Mme PICARD Patricia

Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents/excusés

Mme CEDRIN Michèle

M. CESA Johann

M. GEOURJON Christophe

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présents

M. MARION Philippe

Département du Rhône

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par Mme PEYSSELON Valérie

Mme PUBLIÉ Martine

Par M. MARION Philippe

Étaient absents/excusés

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme SEMACHE Nadia

Département de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents/excusés

M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BAJU Stéphanie (suppléante
de Mme DEFAY Anne-Marie) Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme CHETOT Chantal (suppléante
de Mme FAVRE-BAC Lisa) Commune de Pélussin
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. WETTA Patrick Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents/excusés

M. MARILLIER Emmanuel Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Était représenté

M. GEOURJON André Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents/excusés

M. CHORAIN Jean-François
M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre

M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux

Était représenté

M. ROYET Philippe	Par Mme BRUNON Martine
-------------------	------------------------

Étaient absents/excusés

M. KAUFFER David	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien
M. THOMAS Luc

Étaient absents/excusés

M. BOSVERT Thierry
M. RAULET Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves

Étaient représentées

Mme DESCHAMPS Isabelle	Par M. CHARMET Michel
M. GONON Christophe	Par M. MATHOULIN Julien
Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald

Était absente/excusée

Mme LAURO Linda	Commune de Sainte-Colombe
-----------------	---------------------------

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représenté

M. GUERIN Gérard

Par M. BRUYAS Lucien

Étaient absents/excusés

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

M. LACROIX Norbert

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. NUNEZ Dominique

Était absent/excusé

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme DREVET Leslie

Par M. ALAMERCERY Yves

Étaient absents/excusés

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves
Mme DEHAN Nathalie
M. NUNEZ Dominique

Commune de Saint-Chamond
Le Grand Lyon-Givors
Commune de L'Horme

Étaient représentés

M. GALLOT Éric
M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par Mme DEHAN Nathalie
Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents/excusés

M. CHAMPANHET Bernard
M. CHANELIERE Julien
Mme KANE Diarra
M. LETO Francesco
M. PENARD Christophe

Commune d'Annonay
Commune de Rive-de-Gier
Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Lorette
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS
M. Stéphane COUSIN
Mme Hélène FRACHON
M. Marc RIVORY
Mme Jocelyne ROCHE
M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc
CNPf Auvergne-Rhône-Alpes
La Terrasse-sur-Dorlay
CESER Auvergne-Rhône-Alpes
Amis du Parc

Nelly CHAMBOST, Carole MABILON,
Marie MOTTOT et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Recours à des emplois non permanents pour accroissement d'activité – équipe d'entretien de la nature

Pour rappel, le Comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

Le Syndicat mixte du Parc dispose d'une équipe de 4 agents d'entretien de la nature, encadrés par 2 chefs d'équipe. Le PNR du Pilat présente 1700 km de sentiers de randonnée (pédestres, vtt et équestres), qui font l'objet d'un balisage spécifique depuis les années 1970 et parmi lesquels 1100 km sont entretenus par l'équipe du Parc. Les 600 km restants sont entretenus par les Communes, mais avec ponctuellement un appui technique du Parc.

L'achat et l'entretien de matériel de balisage ainsi que la promotion des sentiers sont assurés par le Parc.

Les 4 agents d'entretien de la nature étaient financés en partie par le dispositif « Parcours emploi compétences », avec une aide comprise entre 40 et 60 %, versée par le Département de la Loire et par l'État jusqu'à fin 2024. Depuis 2025, seul le Département de la Loire continue de financer cette mesure d'aide à l'emploi.

Le Département de la Loire a annoncé en ce début d'année 2026 au Parc du Pilat, que compte tenu des difficultés financières qu'il rencontre, le maintien de ce dispositif était compromis.

Au vu du contexte incertain et dans la nécessité de maintenir l'entretien des sentiers de randonnée, il est proposé de pouvoir avoir recours à des contrats pour accroissement d'activité, pour un maximum de 4 personnes sur l'année 2026. La durée de ces contrats serait fixée à 6 mois, renouvelable une fois. Le temps de travail hebdomadaire proposé serait compris entre 28 et 32 heures.

Le Parc recherche des financements pour l'année 2026 et pour pouvoir pallier la fin du dispositif « Parcours emploi compétences ».

Une réflexion plus approfondie sur le modèle économique de ce service va être engagée sur l'année 2026, pour pouvoir proposer des solutions aux nouveaux élus à la fin de l'année.

Aussi, il est proposé, au comité syndical d'acter le recours à des contrats pour accroissement d'activité, dans le cas où la fin des contrats aidés serait confirmé et qu'aucune autre mesure d'aide à l'emploi n'est possible.

Il est précisé qu'un maximum de financements sera recherché, et que le nombre d'agents recrutés et le volume horaire hebdomadaire seront ajustés en fonction des financements réellement trouvés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le recours à des emplois non permanents pour accroissement d'activité, dans les conditions précisées ci-dessus.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 18 février 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-6D_CDD_acc_natu-DE

Accusé certifié exécutoire

6

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20260218-6D_CDD_acc_natu-DE

Accusé certifié exécutoire

7

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026